

Effectifs des élèves de l'ERF selon le canton de l'école (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2022-2023

Pour les élèves inscrit.es dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles ou ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

Canton de l'école	Cycle 1 (années 1 – 4)	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle	Total par canton
BE-fr	3 425	3 447	2 857		9 729
FR-fr	11 310	11 103	9 059		31 472
GE ⁽¹⁾	19 602	19 269	13 994		52 865
JU	2 982	2 969	2 288		8 239
NE	6 783	7 234	5 590		19 607
VS-fr ⁽²⁾	10 734	10 509	7 289		28 532
VD ⁽³⁾	33 700	33 112	26 329	369	93 510
Total ERF	88 536	87 643	67 406	369	243 954

Notes :

(1) GE : Les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie Cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

(2) VS-fr : Au cycle 3, y compris les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée), mais sans les élèves en 1^{re} année du collège, qui peut être suivie après la 10^e année d'école obligatoire en Valais.

(3) VD : Tout.e élève scolarisé.e dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisé.es en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclus dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrées dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé.

Les élèves des classes de raccordement ainsi que de 12^e certificative ne sont pas inclus.es dans les effectifs ci-dessus (car hors périmètre années 1-11).

Source et complément d'information : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jours de référence de la collecte des données : BE-fr : 15.09.2022, FR-fr : 1.11.2022, GE : 31.12.2022 (base de données scolaires, nBDS), JU : 10.2022, NE : 15.10.2022, VS-fr : 15.11.2022 (source OFS SDL 2022), VD : 1.10.2022.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).